



**MINISTÈRES
TERRITOIRES
ÉCOLOGIE
LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Lettre d'information SG/DMA
octobre 2024**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après les dernières actualités de l'accessibilité du cadre de vie et de la chaîne du déplacement.

Bonne lecture !

Table des matières

Lettre d'information SG/DMA octobre 2024	1
À la Une	4
Gaël Le Bourgeois, nouveau Délégué ministériel à l'accessibilité.....	4
1 ^{ère} édition des Trophées de l'accessibilité, à vos candidatures !.....	4
Acceslibre franchit un cap symbolique !	5
Accessibilité du cadre bâti	5
Étude sur l'adaptation du bâti au vieillissement et au handicap	5
Accessibilité des transports	6
Les résultats de l'enquête annuelle de la mise en accessibilité des transports urbains et interurbains sont disponibles	6
Plus de taxis accessibles depuis les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	6
Données d'accessibilité des transports et de la voirie	7
Un schéma global et des GT régionaux et interrégionaux thématiques	7
Table ronde « Le pouvoir de la données » au salon European Mobility Expo à Strasbourg le 2 octobre	7
Accessibilité des modes actifs : marche et vélo	7
Un dossier mobilités douces dans le journal Faire Face	7
Accessibilité des espaces naturels	8
Le Parc national des Cévennes inaugure de nouveaux outils d'accessibilité.....	8
Prochains rendez-vous DMA	8
Acceslibre et Acceslibre Mobilités présents au Salon des Maires.....	8
Colloque DMA avec les concours de L'École de Design Nantes Atlantique et d'Accessible EU, Centre européen de ressources sur l'accessibilité jeudi 5 décembre 2024	8
Dernières publications des partenaires	9
Comprendre le concept de « ville 30 » pour mieux vivre ensemble et favoriser les mobilités actives.....	9
Un guide pour concevoir des passerelles pour les piétons et les cyclistes	9
Fiche pratique « Les bandes d'éveil à la vigilance »	9
Une brochure pour une cohabitation vigilante et bienveillante des modes actifs	10
Événements des partenaires	10
Rencontre nationale du handicap « Construire un territoire inclusif », le 14 novembre à Lorient	10

Rencontre autour de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux, le 21 novembre, à Paris11

À la Une

Gaël Le Bourgeois, nouveau Délégué ministériel à l'accessibilité

Le 9 septembre dernier, Gaël Le Bourgeois, Délégué ministériel à l'accessibilité et haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion, a pris ses fonctions au sein de la DMA.

De formation ingénieur, il a commencé sa carrière à la Délégation générale pour l'armement, puis rejoint le ministère en charge de l'Équipement en 2004. Il était depuis 2017 à la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) après avoir notamment été directeur départemental adjoint de la Direction départementale de la Cohésion sociale de l'Essonne de 2011 à 2015.

"Je mesure la chance d'avoir pris mes fonctions au lendemain des Jeux paralympiques, mais aussi la grande responsabilité de faire en sorte que les acquis de cette période soient prolongés et amplifiés, afin d'améliorer la mobilité de tous nos concitoyens.

Je suis ravi de rejoindre l'équipe de la DMA et de pouvoir apporter ma contribution à cette mission qui me tient à cœur à plus d'un titre.

Cette lettre d'information d'octobre accompagne l'ouverture des candidatures aux trophées de l'accessibilité qui se tiendront au printemps prochain à l'occasion des 20 ans de la loi 11 février 2005, dite loi « Handicap ». J'espère que les candidatures seront nombreuses et que, même si beaucoup reste à faire, nous pourrons, à cette occasion, célébrer et valoriser ce qui est déjà réalisé. »

1^{ère} édition des Trophées de l'accessibilité, à vos candidatures !

La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité lance les 1^{ers} **Trophées de l'accessibilité** organisés par Acceslibre et Acceslibre Mobilités et qui se tiendront fin mars / début avril, à Paris (date et lieu à définir).

Vingt ans après la loi « Handicap » en France, la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, l'objectif de ces Trophées est de **donner à voir des acteurs, des méthodes, des projets déployés, de différentes natures qui font concrètement avancer l'accessibilité de notre société**. Et ainsi de récompenser les actions allant dans ce sens, afin de les valoriser, de créer une dynamique autour de l'accessibilité, gage d'une meilleure participation de tous à la vie de la cité. Ces Trophées sont également l'occasion de **mettre à l'honneur les précurseurs**, c'est-à-dire les personnes qui ont œuvré ou œuvrent depuis plus de 10 ans à faire progresser l'accessibilité de notre société.

Pour candidater, rien de plus simple, rendez-vous sur la page « [Les Trophées de l'accessibilité 2025](#) » où vous trouverez l'ensemble des explications nécessaires pour remplir le formulaire de candidature.

Ouverture des formulaires de candidatures (Trophées de l'accessibilité et Précurseurs) en ligne sur demarches-simplifiees.fr **du 15 octobre 2024 jusqu'au 15 décembre 2024 (23h59)**.

Lien vers les formulaires de candidature : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/trophees-laccessibilite-2025#formulaires-de-candidature-2>

Un webinaire type « FAQ » pour les candidats est proposé le **mardi 5 novembre de 10h00 à 11h00**. Pour participer : <https://developpement-durable-gouv-fr.zoom.us/j/96463442668> et code secret : 634831.

Acceslibre franchit un cap symbolique !

500 000, c'est le nombre d'établissements recevant du public désormais recensé sur Acceslibre, soit **un quart du total des ERP en France**.

Après cinq années de travail avec les parties prenantes et grâce aux milliers de contributeurs (environ 7 500) qui contribuent à la collecte des données d'accessibilité des ERP, Acceslibre continue d'aider les 12 millions de personnes en situation de handicap à préparer au mieux leurs déplacements quotidiens.

Si vous voulez rejoindre l'aventure et œuvrer pour une société plus accessible, rendez-vous sur le site internet : <https://acceslibre.beta.gouv.fr/>

Accessibilité du cadre bâti

Étude sur l'adaptation du bâti au vieillissement et au handicap

L'Agence nationale de contrôle du logement social (l'ANCOLS) a publié une étude sur **l'adaptation des logements locatifs sociaux** à la perte d'autonomie liée au vieillissement et au handicap. Celle-ci dresse l'état des lieux des pratiques actuelles des organismes de logement sociaux en matière d'adaptation des logements, et propose une première quantification des besoins en ce sens.

Retrouvez l'étude complète sur : <https://www.ancols.fr/publications/etudes/ladaptation-du-bati-au-vieillissement-et-au-handicap>

Accessibilité des transports

Les résultats de l'enquête annuelle de la mise en accessibilité des transports urbains et interurbains sont disponibles

Depuis 2021, la DMA avec l'appui du Cerema réalise une enquête annuelle auprès des AOM et des collectivités territoriales afin de dresser un état des lieux de la mise en accessibilité des transports urbains et interurbains.

En 2024, ce sont 150 AOM et 12 Régions qui ont répondu sur l'état d'avancement de leur politique d'accessibilité à la date du 31 décembre 2023.

Pour découvrir les résultats :

- Plaquette « **Mise en œuvre des obligations d'accessibilité dans les transports urbains en 2023** » :
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Plaquette%20Etat%20des%20lieux%20Transports%20urbains%202023.pdf>
- Plaquette « **Mise en œuvre des obligations d'accessibilité dans les transports interurbains en 2023** » :
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Plaquette%20Etat%20des%20lieux%20transports%20interurbains%20en%20R%C3%A9gions%202023.pdf>

Plus de taxis accessibles depuis les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Les taxis bénéficiaient d'une aide de l'État comprise entre 15 000 et 22 000 € pour l'achat d'un véhicule propre et accessible, notamment pour les personnes utilisant un fauteuil roulant. Au total, ce sont aujourd'hui 1000 véhicules accessibles en circulation en Ile-de-France (781 nouveaux véhicules s'ajoutant aux 220 véhicules déjà équipés). Il s'agit aussi bien de véhicules d'indépendants que de flottes compagnies (taxis G7 Access, 150 véhicules chez Alpha Taxis...).

Les chauffeurs de ces véhicules ont suivi une formation spécifique. La tarification de la course se fait au compteur horokilométrique comme l'impose la réglementation, sans majoration de service.

En parallèle, des vidéos de sensibilisation tournées par l'État avec la collaboration de personnes handicapées ont été proposées à tous les conducteurs de taxis ou de VTC et peuvent être utilisées dans le parcours de formation des conducteurs.

Données d'accessibilité des transports et de la voirie

[Un schéma global et des GT régionaux et interrégionaux thématiques](#)

Retrouvez sur la page « [Données d'accessibilité](#) » un schéma interactif décrivant cette politique : le cadre légal et réglementaire, celui normatif, l'outil de collecte, l'exploitation et la réutilisation des données dans les systèmes d'information et pour relancer la programmation de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

En parallèle, 5 groupes de travail régionaux se sont tenus en septembre pour faire le point avec les territoires pilotes qui utilisent l'outil de l'État Acceslibre Mobilités. Le **15 octobre**, a eu lieu le lancement des GT interrégionaux thématiques : collecte et vie de la donnée, réutilisation des données et évolution nécessaires des calculateurs d'itinéraires. L'objectif est la création de livrables rassemblant les questions à se poser, les leviers et les freins, des recommandations... pour toutes les nouvelles collectivités qui se lanceront dans le chantier.

Plus d'informations sur la page « [Données d'accessibilité](#) »

[Table ronde « Le pouvoir de la données » au salon European Mobility Expo à Strasbourg le 2 octobre](#)

La DMA et le Cerema était présents à la table ronde « Le pouvoir de la données » aux côtés de la Direction Accessibilité de SNCF Réseau et du Gart. Les quatre intervenantes ont pu aborder les enjeux de la collecte des données d'accessibilité en matière de droit aux déplacements pour les personnes handicapées, les modalités pratiques de collecte, les ressources pour accompagner les acteurs locaux...

Le Cerema a publié un article apportant des précisions sur ces différents points : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/cerema-european-mobility-expo-solutions-transition#toc-la-collecte-des-donnees-accessibilite-par-les-collectivites-territoriales-conseils-et-recommandations>

Accessibilité des modes actifs : marche et vélo

[Un dossier mobilités douces dans le journal Faire Face](#)

Le développement des mobilités douces concerne également les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, mais pour qu'elles puissent profiter des bienfaits de ce mode de déplacement et circuler en toute liberté, leur accessibilité est primordiale, que ce soit en termes d'aménagements des espaces publics et de la voirie, des équipements, en passant par les aides financières.

À cette occasion, le **journal Faire Face consacre un dossier sur ce sujet** dans son dernier magazine. Il est disponible sur : <https://www.faire-face.fr/boutique/magazine/mobilites-douces-roulez-en-toute-liberte-sept-oct-2024/>

Accessibilité des espaces naturels

Le Parc national des Cévennes inaugure de nouveaux outils d'accessibilité

Le 2 octobre dernier, le Parc national des Cévennes a inauguré de **nouveaux outils d'accessibilité à la Maison du tourisme et du Parc de Florac**. Grâce à des images tactiles et des commentaires en braille, à de l'audiodescription, à la création d'un livret en Facile à lire et à comprendre (FALC) et à des banques d'accueil dotées de boucles magnétiques, ces nouveaux outils offrent une **accessibilité améliorée pour les handicaps auditif, mental et visuel**.

Leur réalisation s'inscrit dans le cadre du mécénat GMF « La nature en partage » qui a pour objectif de faciliter l'accès à la nature dans les parcs nationaux pour tous les types de public. Depuis 2008, ce mécénat a permis la mise en place de plusieurs actions sur le territoire, renforçant ainsi le développement de l'accessibilité du parc au fil des années.

Pour plus d'informations sur les outils et les offres adaptées du territoire, rendez-vous sur : <https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/parcourir-le-parc/pour-une-nature-accessible-tous-0>

Prochains rendez-vous DMA

Acceslibre et Acceslibre Mobilités présents au Salon des Maires

À l'occasion du Salon des Maires, porte de Versailles, du 19 au 21 novembre, les deux outils de collecte des données décrivant l'accessibilité des ERP (Acceslibre) et de la voirie / transports publics (Acceslibre Mobilités) seront présentés sur le stand du Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques.

Colloque DMA avec les concours de L'École de Design Nantes Atlantique et d'Accessible EU, Centre européen de ressources sur l'accessibilité jeudi 5 décembre 2024

Rendez-vous le **5 décembre 2024**, de 9h00 à 17h00 à l'Auditorium de la Tour Séquoia, à Paris – La Défense, pour réfléchir sur la mise en œuvre de la Directive Européenne Accessibilité Biens et Services de 2019, qui entre application en juin 2025.

Cette journée sera l'occasion d'aborder la réglementation française, les implications sur les normes harmonisées européennes, tant dans le domaine du cadre bâti que des terminaux en libre-service présents dans tous les secteurs (bancaires, transport, etc.)

Inscription auprès de dma.sg@developpement-durable.gouv.fr

Plus d'informations sur le site du Centre européen de ressources sur l'accessibilité : https://accessible-eu-centre.ec.europa.eu/index_en

Dernières publications des partenaires

Comprendre le concept de « ville 30 » pour mieux vivre ensemble et favoriser les mobilités actives

Dans son **numéro Flash Mobilités du mois d'octobre**, le Cerema revient sur le **concept du ville 30** qui se déploie de plus en plus au sein des collectivités urbaines.

Différents articles permettent de comprendre les enjeux et les bénéfices des villes où la vitesse est limitée à 30 km/h et s'intéressent à des projets marquants de mobilités.

La réduction de la vitesse est l'une des réponses permettant aux modes actifs de se développer, notamment auprès des publics vulnérables comme les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, en offrant un cadre de vie plus sécurisant lors de leurs déplacements.

Lien vers le Flash Mobilités : <https://urlr.me/LNqVR>

Un guide pour concevoir des passerelles pour les piétons et les cyclistes

Cet ouvrage du Cerema, destiné à la fois aux maîtres d'ouvrage et aux concepteurs, aborde les éléments à intégrer pour **conduire un projet de passerelle et offre des clés pour orienter leur conception**.

Quels que soient les matériaux utilisés pour sa construction, une passerelle est conçue dans un objectif unique, celui de permettre aux piétons, aux cyclistes de franchir en sécurité un cours d'eau ou une voie de communication. Elle est **un maillon essentiel des itinéraires cyclistes et piétons**, afin d'en assurer la continuité. Elle répond à des exigences techniques complexes qui nécessitent souvent des équipes pluridisciplinaires : spécialistes des ouvrages d'art, des déplacements urbains, des architectes, etc.

Le document est disponible à : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/concevoir-passerelles-pietons-cyclistes>

Fiche pratique « Les bandes d'éveil à la vigilance »

Les bandes d'éveil de vigilance (BEV) sont des dispositifs tactiles destinés à alerter les personnes déficientes visuelles d'un danger imminent sur leur cheminement, tels que traversée de chaussée, bordure de quai, escaliers, escaliers mécaniques. **La norme NF P98-351 sur les bandes podotactiles d'éveil de vigilance** a été instituée en 1989. Cette norme a ensuite fait l'objet de deux révisions : la première a été publiée en juillet 2010 et

la seconde en septembre 2021. Cette fiche du **Cerema** explicite les caractéristiques des BEV.

Le document est téléchargeable à :

<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/600249/fiche-n-2-les-bandes-d-veil-de-vigilance-caracteristiques>

Une brochure pour une cohabitation vigilante et bienveillante des modes actifs

La multiplication des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) et le développement de l'usage du vélo ont entraîné des incidents et des conflits avec, en particulier, les piétons dont les plus vulnérables qui, même si ces conflits ne génèrent que très rarement d'accidents graves, éprouvent un sentiment d'insécurité compte tenu de la proximité dans l'espace public vécue au quotidien avec ces autres usagers.

Tenant compte de ces situations, **Rue de l'Avenir** et **l'Association Droit au Vélo (ADAV)** ont pris l'initiative de publier la brochure « **À pied, à vélo, mieux se comprendre – Pour une cohabitation vigilante et bienveillante** » dans le cadre de la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre » lancée depuis juin 2023 par le par le Club des villes et territoires cyclables et marchables et Rue de l'Avenir.

Le communiqué de presse est disponible à : https://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2024/09/CP_BrochureCohabitationPietonsCyclistes.pdf

La brochure est téléchargeable à : https://www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2024/09/APiedAVeloSeComprendre_ADAV_RDA.pdf

Événements des partenaires

Rencontre nationale du handicap « Construire un territoire inclusif », le 14 novembre à Lorient

À l'occasion du mois du handicap « **Les Accessibles** », Fabrice Loher, Président de Lorient Agglomération, Maire de Lorient, et Fabrice Vély, Vice-président de Lorient Agglomération chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Maire de Caudan, ont le plaisir de vous inviter à la **rencontre nationale du handicap « Construire un territoire inclusif »** organisée le **jeudi 14 novembre 2024 à Lorient**.

Venez découvrir ce temps fort autour de l'amélioration des parcours de vie pour les personnes en situation de handicap, échanger avec les acteurs et découvrir les dernières actions du **projet Handicap Innovation Territoire**.

Inscription avant le 16 octobre sur le lien suivant : <https://forms.info.lorient-agglo.bzh/>

Une question ? Un besoin en matière d'accessibilité ?

Contactez Ronan HARNNOIS en charge de l'événement pour Lorient Agglomération :
06 98 18 53 11 – rharnois@agglo-lorient.fr

Rencontre autour de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux, le 21 novembre, à Paris

L'APF France handicap et le Service Public d'Information en Santé (SPIS) portent le projet d'annuaire des lieux de soin accessibles. Le **21 novembre**, deux tables rondes sont organisées pour présenter ce projet et ses perspectives.

L'événement se déroulera au 30 rue Cabanis, 75014 Paris et démarrera à 9h.

Inscription jusqu'au 30 octobre sur le lien

suivant : <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=-w8ZI4EH8U6L-7X6DgAxx5AWA3w8m4VHiYv09r3ZD2BUQ1FPVUdOV0ZZRVhOUVVNMIYwVERVQjVVMC4u>